

**CONTEXTE** 

POLITIQUES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

 **renaissance**  
numérique  
le think tank de la **société** numérique

# Enjeux et priorités numériques pour la nouvelle mandature européenne : Qui pense quoi ?

Septembre 2014

Contact : Camille Bourguignon - [cbourguignon@contexte.com](mailto:cbourguignon@contexte.com) - +33 1 83 79 98 99

Camille Vaziaga - [cvaziaga@renaissancenumerique.org](mailto:cvaziaga@renaissancenumerique.org) - +33 1 82 83 92 33

## Enjeux et priorités numériques pour la nouvelle mandature européenne : Qui pense quoi ?

Alors que le Parlement et la Commission européenne viennent de se renouveler, le journal Contexte et le think tank Renaissance Numérique présentent le travail mené ces derniers mois sur les grands enjeux politiques du numérique à l'échelle européenne.

Ce document propose un **tour d'horizon non exhaustif des priorités politiques et des attentes des parties prenantes pour cette nouvelle mandature européenne.**

Économie numérique, données personnelles, paquet télécom, culture et propriété intellectuelle, cybersécurité : six groupes politiques et une vingtaine d'organisations reviennent sur les priorités du futur agenda européen numérique.

Ce document s'articule en deux parties correspondant aux deux axes de ce projet :

- **Réponses des groupes politiques** du Parlement européen interrogés au printemps 2014 sur leurs priorités en matière de numérique pour la nouvelle mandature ;
- **Contributions des parties prenantes** (entreprises, fédérations, syndicats, collectivités locales, associations, ONG et think tanks, etc.) afin d'identifier leurs attentes en matière de politique européenne sur le numérique.

### À propos de Contexte

Contexte est un pure player spécialisé dans l'actualité des politiques publiques françaises et européennes. Un pied à Paris, l'autre à Bruxelles, ses journalistes spécialisés décryptent les grands dossiers législatifs, la vie des institutions, les positions des parties prenantes mais aussi les pratiques des professionnels, avec un focus particulier sur les secteurs de l'énergie, du numérique et des territoires. Acteur de presse innovant, Contexte a adossé au journal une base de données inédite, Contexte Positions, qui recense au quotidien les prises de paroles de plus de 400 organisations dans les débats publics français et européens.

[www.contexte.fr](http://www.contexte.fr)

[@contexte\\_num](https://twitter.com/contexte_num)

### À propos de Renaissance Numérique

Renaissance Numérique est le think tank de la société numérique. Il réunit les grandes entreprises de l'Internet, françaises et multinationales, les entrepreneurs, les universitaires et les experts du numérique ainsi que les représentants de la société civile, pour participer à la définition d'un nouveau modèle économique, social et politique issu de la révolution numérique.

Il regroupe aujourd'hui plus de cinquante adhérents et plus de 250 délégués territoriaux amenés à faire vivre la réflexion numérique partout sur le territoire et auprès des élus.

Il est présidé par Guillaume Buffet.

[www.renaissancenumerique.org](http://www.renaissancenumerique.org)

[@RNumerique](https://twitter.com/RNumerique)

## Sommaire

### Enjeux et priorités numériques pour la nouvelle mandature européenne : Qui pense quoi ?

**1** Attentes des parties prenantes 4

**2** Position des groupes politiques du Parlement européen 29

# 1 Consultation des parties prenantes

---

Alors que les instances européennes se renouvellent, le journal Contexte et le think tank Renaissance Numérique ont mené, pendant l'été 2014, une consultation ouverte afin d'identifier les **attentes des acteurs en matière de politique européenne du numérique pour cette nouvelle mandature**.

L'appel à contribution a été adressé aux parties prenantes françaises et européennes : entreprises, fédérations professionnelles, syndicats, organisations non gouvernementales, collectivités locales, associations et think tanks.

Les organisations ont été invitées à faire part de leurs attentes sous forme de courtes tribunes d'une page présentant leurs positions sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Données personnelles
- Neutralité du net / réseaux
- Culture et propriété intellectuelle (droit d'auteurs, copie privée)
- Économie numérique européenne et attractivité
- Cybersécurité
- Open data / open source
- Autres

La consultation a donné lieu à une vingtaine de contributions compilées et retranscrites en intégralité dans ce document.

Celles-ci ont également été publiées sur [Contexte Positions](#).

## Liste des contributions à la consultation

---

<b>AFDEL, Association française des éditeurs de logiciels et solutions internet :</b> «Pour une véritable impulsion à l'Europe numérique»	6
<b>AFNIC, Association française pour le nommage Internet en coopération</b>	7
<b>APRIL, Promouvoir et défendre le logiciel libre :</b> «Pour une politique publique en faveur du logiciel libre»	8
<b>AFUTT, Association française des utilisateurs de télécommunications</b>	9
<b>Blue Coat :</b> «Cybersécurité et protection des données personnelles : en avant marche !»	10
<b>BOUYGUES EUROPE :</b> «Droits d'auteur et responsabilité éditoriale»	11
<b>Chaire Castex de Cyberstratégie :</b> «Une industrie de confiance au service de la souveraineté européenne»	12
<b>Cisco :</b> «L'Internet des objets est en train de transformer l'ensemble des secteurs, de la société, y compris nous-mêmes»	13
<b>Club Jade :</b> «Une industrie de confiance au service de la souveraineté européenne»	14
<b>Creativity Works! :</b> «Position in the EU Copyright Debate»	15
<b>DEVOTEAM :</b> «Open Source et Open Data, du logiciel à la base de données, quelle extension du Mouvement <i>Open</i> ?»	16
<b>ERDF, Électricité Réseau Distribution France</b>	17
<b>FFT, Fédération Française des télécoms</b>	18
<b>GESTE, Les éditeurs de contenus et services en ligne</b>	19
<b>Good Technology :</b> «Agents publics : place aux technologies mobiles»	20
<b>Plaine Commune :</b> «Pour une prospective numérique territoriale»	21
<b>La Quadrature du Net :</b> «Propositions en matière de protection des droits fondamentaux sur Internet»	22
<b>SECIMAVI, Syndicat des Entreprises de Commerce international de Matériel Audio, Vidéo et Informatique</b>	23
<b>SlimPay :</b> «L'Europe 2020 des paiements à distance»	24
<b>SACD, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques</b>	25
<b>SCAM, Société civile des auteurs multimédia :</b> « Europe et numérique : réformons ce qui doit vraiment être réformé »	26
<b>Symantec :</b> «Législature européenne 2014-2019 : l'épreuve de réalisme»	27
<b>UFC-Que Choisir</b>	28

AFDEL

Loïc Rivière, Délégué général



## Pour une véritable impulsion à l'Europe numérique

- ▷ Économie numérique
- ▷ Neutralité du net et réseaux
- ▷ Données personnelles
- ▷ Cybersécurité
- ▷ Open data / open-source
- ▷ Big Data, éducation

L'AFDEL appelle les nouvelles institutions de l'Union Européenne à s'engager pour créer les conditions d'un avantage numérique européen, au service de l'emploi, de la croissance, et du rayonnement de l'Europe dans le reste du monde.

Cela passe par **la poursuite, par tous les moyens, de l'objectif de « confiance numérique » , devenu indispensable pour les citoyens comme pour les entreprises.** Pour cette raison, l'AFDEL soutient fermement le projet de règlement sur la [protection des données personnelles](#), qu'elle souhaite voir déboucher dans le cadre de la nouvelle mandature sur un système européen harmonisé, protecteur des citoyens et favorable à l'innovation.

Loin de toute tentation de fermeture des frontières, l'Union européenne doit aussi, au niveau international, **concilier la protection des droits des citoyens avec les besoins de sécurité sur lesquels reposent les pratiques de surveillance des réseaux par les États.** L'AFDEL veillera également à ce que les travaux sur la [neutralité des réseaux](#), engagés sous la précédente mandature, soient consolidés pour garantir un Internet ouvert, espace d'innovation économique et sociale. Elle souhaite également qu'ils soient précisés et rapprochés des réalités du marché, dans l'intérêt des acteurs industriels comme des utilisateurs.

**En se fondant sur cet environnement de confiance, il est l'heure de déployer une véritable politique industrielle numérique européenne.** Outre le Cloud computing et l'[Open data](#), l'effort devra porter sur le [Big Data](#), source d'une révolution profonde au cœur du secteur numérique, qui conditionne la compétitivité, tous secteurs confondus.

Dans ces conditions, l'AFDEL appelle l'Union européenne à lancer un plan d'action industriel ambitieux visant à **déployer un écosystème d'infrastructures, de compétences, et de financements hyper-attractifs** pour développer la couche applicative du Big Data, là où les places de leaders restent à conquérir.

Dans le même temps, il est impératif de **hisser les acteurs européens de la cybersécurité au niveau de la compétition mondiale.** La maîtrise de ces technologies est devenue un élément déterminant de l'autonomie stratégique. Cela suppose que l'Europe reconnaisse enfin que la conquête de parts de marché dans le secteur de la [cybersécurité](#) est un objectif stratégique en soi et qu'elle attire investisseurs, entrepreneurs et chercheurs pour bâtir les écosystèmes indispensables à l'émergence de leaders européens.

À l'appui des plans d'actions qui devront être déployés sur ces filières cruciales, il reste à **construire une stratégie européenne plus cohérente et volontariste sur l'innovation et le financement des entreprises**, afin de débloquer la chaîne de financement en Europe. La création d'un « Nasdaq européen » devra être mise à l'étude.

Enfin, rien de tout cela ne sera possible sans la **poursuite et l'intensification, au cours des 5 prochaines années, de l'engagement de l'Europe pour l'éducation au numérique.** En la matière, l'Union européenne joue un rôle essentiel en faveur de la mobilisation de tous les acteurs.

AFNIC

Pierre Bonis, Directeur général adjoint



- ▷ Économie numérique
- ▷ Neutralité du net et réseaux
- ▷ Gouvernance de l'Internet
- ▷ Données personnelles,
- ▷ Diversité culturelle, géolocalisation, industrie

Le renouvellement de la Commission européenne a lieu au moment même où s'accélère, voire se précipite, le rythme des discussions sur la gouvernance de l'internet.

Transition de la supervision par le gouvernement américain de la racine de l'Internet, revu de dix ans de travaux de mise en œuvre du sommet mondial sur la société de l'information, réunion Netmundial organisée par le Brésil sur la gouvernance de l'Internet, et reprise du concept par le World Economic Forum, réunions de l'Internet corporation for assigned names and numbers (ICANN), forum sur la gouvernance de l'Internet et plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Tout cela et même plus se déroule maintenant.

De loin (et malheureusement même de près) beaucoup de ces discussions ressassent les mêmes positions depuis des années, et nous n'avancons pas beaucoup. L'Afnic, avec d'autres, est un acteur engagé de longue date pour une **gouvernance de l'Internet plus transparente, plus respectueuse de la diversité culturelle, moins hégémonique** de la part des Etats-Unis, et permettant de **maintenir la sécurité et la stabilité de l'Internet en maintenant un haut degré de confiance des utilisateurs.**

Ce sont là de grands principes, mais il est assez clair qu'ils peuvent s'appliquer à la réforme de l'ICANN, à la revue du rôle du gouvernement américain sur la racine de l'Internet, ainsi que de celui de la société Verisign, à l'évolution du format des discussions au sein de l'Union internationale des télécommunications.

**En tant que membres de la communauté technique, nous avons besoin d'un système stable, inspirant la confiance, et équitable.** Pour cela, et pour revenir au rôle de la Commission européenne, et de l'Union européenne en général, il est temps que les Européens se positionnent sur ce débat, non pas en fonction de leurs relations fluctuantes avec les États-Unis, mais pour eux-mêmes, en défendant leur vision.

Que ce soit sur les dossiers de la protection des données personnelles, des indications géographiques, de la diversité culturelle, ou simplement, sur les questions de rapports de force industriels entre les grands acteurs européens et américains, **l'Europe a une expérience à partager avec le monde, et des spécificités à faire valoir et à maintenir. Aujourd'hui, elle est malheureusement inaudible.**

Sans animosité, sans esprit de revanche, nous devons mieux nous organiser à l'échelle européenne, et, si ce n'est parler d'une seule voix (ce qui serait un appauvrissement), au moins partager un même but. C'est sur l'élaboration de cet objectif, et la **capacité de conviction et d'organisation du débat auprès de tous les acteurs européens de l'Internet** que nous attendons beaucoup de la nouvelle Commission, et que, tout comme l'ensemble de nos homologues européens gestionnaires d'extensions de l'Internet nationales, nous sommes prêts à rentrer dans le dialogue. Il serait temps, sauf à ce que l'histoire, une fois de plus, se fasse sans nous...

APRIL

Frederic Couchet, Délégué général



## Pour une politique publique en faveur du logiciel libre

- ▷ Économie numérique
- ▷ Logiciel libre
- ▷ Droits d'auteur
- ▷ Brevets, éducation, interopérabilité, e-administration, accessibilité, recherche

L'[April](#) agit depuis 1996 sur les enjeux du logiciel libre et ceux d'une société numérique libre, innovante, ouverte et inclusive.

Comme l'affirme Richard Stallman, à l'origine du mouvement du logiciel libre : « *toutes les libertés dépendent de la liberté informatique, elle n'est pas plus importante que les autres libertés fondamentales, mais, au fur et à mesure que les pratiques de la vie basculent sur l'ordinateur, on en aura besoin pour maintenir les autres libertés* ». **Le logiciel libre constitue une brique essentielle dans le combat pour les libertés.** Une prise de conscience d'ordre politique est nécessaire, au niveau des États comme au niveau individuel. Reprendre en main son informatique n'est pas aisé, mais c'est une démarche personnelle indispensable.

Chaque citoyen devrait essayer de donner la priorité au logiciel libre. Dans leur mission d'organiser la société, les pouvoirs publics ont le devoir de **mettre en place une politique forte et résolue en faveur du logiciel libre** et de l'utiliser pour leurs propres besoins.

Or, la liberté informatique se heurte depuis de nombreuses années à des obstacles politiques et juridiques, qui doivent être levés par les institutions européennes :

- **sur la sacralisation de la gestion des droits numériques** (digital right management ou DRM en anglais), verrous numériques empêchant le libre choix des logiciels ; mais aussi sur les brevets logiciels, dangers pour l'innovation et pour la possibilité de coder ;
- **sur l'usage ou non de standards ouverts**, qui permettent ou empêchent les citoyens d'échanger avec les administrations en utilisant du logiciel libre ;
- **sur l'interopérabilité...**

Sur tous ces sujets, l'action européenne est nécessaire. La Commission doit passer d'une démarche répressive sur les libertés à une vision positive, rééquilibrée vers les droits de chacun.

Ces préoccupations concernent de nombreuses thématiques : droit d'auteur, brevets, éducation, international, consommation, interopérabilité, e-administration, accessibilité, économie, recherche. Si 2012 a vu le rejet d'ACTA, qui mettait en péril notamment le logiciel libre avec la sacralisation des DRM, ces enjeux sont amenés à se développer et les nouveaux accords commerciaux tels TAFTA/TTIP menacent toujours plus le logiciel libre.

Le logiciel libre occupe une place à part en Europe. La nouvelle mandature se doit de le prendre en compte et de lui accorder l'importance qu'il mérite.

*L'association April présentera plus en détail ses axes de propositions à l'occasion des débats à venir.*



**AFUTT**

Jacques Pomontil, Président



- ▷ Économie numérique européenne
- ▷ Données personnelles
- ▷ Cybersécurité
- ▷ Éducation

**En matière de télécommunications et de communications électroniques, les investissements et leur mise en œuvre doivent précéder l'expression des besoins.** La démonstration nous est apportée quotidiennement par le mouvement économique mondial. La remarquable progression de l'économie des États-Unis au cours des années 90 est attribuée pour 50 % au moins à la modernisation du tissu des PME par le recours systématique aux techniques de communication et de traitement de l'information. C'est la disponibilité des moyens de communication modernes et des outils nouveaux de traitement de l'information qui nourrit la croissance et l'innovation, stimule la création d'activités et l'emploi.

Il s'agit là d'une considération « basique » qui étalonne le degré d'avancement dans le mouvement de numérisation de la société. Dans les faits, cette prise en considération n'est pas à ce jour correctement « intégrée » par la majorité des dirigeants européens, ni dans le raisonnement ni dans la décision. Disons que la vitesse de compréhension de cette réalité est inégale et qu'il en résulte une situation d'ensemble insatisfaisante qui pénalise l'Europe dans son attractivité et son développement. Il faut ici souhaiter qu'un nouvel élan soit donné à l'échelle de toute l'Europe.

**En matière de protection des données personnelles et de cybersécurité,** sans vouloir mélanger deux domaines qui n'appellent pas nécessairement des approches identiques, on peut avancer deux remarques qui les concernent également :

- **Il est impossible de laisser l'utilisateur de côté dans les actions à concevoir et conduire pour réduire les risques.** Nous disons « utilisateur » et non « consommateur », car il s'agit de personnes « actives », d'agents économiques actifs en quelque sorte. Nous sommes tous des utilisateurs dès lors que nous allons sur l'Internet, utilisons notre ordinateur, ou notre tablette, ou notre téléphone mobile. Par conséquent, la réponse au développement de la délinquance et aux exigences croissantes de protection ne peut être conçue, définie et mise en œuvre sans une implication permanente des utilisateurs. Il nous faut apprendre à mettre en œuvre cette implication, à communiquer à cette échelle. Ce n'est pas le plus facile.
- Ubiquité indispensable, usage en croissance exponentielle : ce sont les expressions utilisées pour caractériser le développement numérique. Cette vérité n'est pas un jugement de valeur, mais un simple constat. Un véritable bouleversement qui démultiplie nos moyens d'action et... nos vulnérabilités. Il est vital de prendre la mesure de ce bouleversement, d'apprendre à le maîtriser, aussi important que de savoir lire, écrire et compter. En d'autres termes, **il devient insoutenable que cet apprentissage ne soit pas pleinement présent dès les premiers niveaux de la fonction éducative.**

## Blue Coat

Dominique Loiselet, Directeur France et Afrique francophone



### Cybersécurité et protection des données personnelles : en avant marche !

- ▷ Économie numérique européenne
- ▷ Cybersécurité
- ▷ Données personnelles

Deux jambes qui se doivent d'être coordonnées. Telles sont, d'un côté, la cybersécurité, et de l'autre la protection des données personnelles. Car si la liste des entreprises victimes de cyberattaques continue de s'allonger – Ebay, Orange et Domino's Pizza ne sont qu'un échantillon des cibles atteintes en 2014 – il est évident que les moyens de lutte à privilégier doivent être aussi efficaces que respectueux, dans leur mise en œuvre, des règles en matière de protection des informations privées. Délicat équilibre.

**Les autorités européennes ont déjà fait d'importants progrès en matière de cybercriminalité.** Une directive relative aux attaques contre les systèmes d'information a été adoptée en 2013 et un texte sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques a été proposé au Parlement.

Plus encore, la directive sur la protection des systèmes d'information (NIS) – que la loi de programmation militaire française avait largement anticipée – a été adoptée en mars 2014. Les opérateurs d'importance vitale (IOV) se voient désormais imposer des obligations en matière de prévention et de notification des « incidents ».

**Les solutions pour répondre de la manière la plus efficace possible à ces nouvelles obligations existent aussi.** Certaines d'entre elles permettent ainsi de valider en quelques heures seulement la véracité d'un incident, d'identifier son origine, le chemin emprunté, l'agresseur et d'évaluer son impact... alors que le délai moyen actuel de découverte et d'identification d'une attaque se compte plutôt en semaines ou en mois !

Enfin, **Bruxelles avance aussi sur la question des données personnelles** – les discussions sur la directive dédiée devraient ainsi aboutir en 2015.

**Reste que la coordination entre les deux jambes pourrait être améliorée.** Le fait par exemple qu'il faille encourager le chiffrement des données pour sécuriser les informations personnelles, comme le recommande l'Agence européenne de cybersécurité (ENISA), est incontestable. Mais les flux chiffrés sont aussi des voies d'accès privilégiées... pour les pirates. Quelles sont alors les conditions que les entreprises et organisations doivent respecter pour utiliser des outils de déchiffrement tout en respectant les impératifs en matière de protection des données personnelles ? À ce jour, aucun texte public – loi, règlement ou simple communication des autorités – ne répond clairement à la question. Rien non plus sur les règles internes à mettre en place pour utiliser des solutions d'enregistrement des données – qui permettent de « rembobiner le film » en cas d'attaque et donc d'identifier rapidement l'agresseur – tout en respectant les impératifs de protection des informations des individus. Résultat : certaines entreprises et organisations hésitent à se protéger...

**Clarifier les conditions de mise en œuvre des solutions efficaces en matière de cybersécurité.** Telle pourrait être l'une des priorités des nouvelles instances européennes. Pour avancer à plus grands pas.

## BOUYGUES EUROPE

Anna Bigot, European Adviser



### Droits d'auteur et responsabilité éditoriale

- ▷ Culture et propriété intellectuelle
- ▷ Équité concurrentielle

La protection des droits d'auteur est une composante essentielle de la responsabilité éditoriale. Les acteurs qui stockent les contenus en sont exempts ; ceux qui les produisent en assument une entière responsabilité. Cette distinction est fondée. Il existe néanmoins une troisième catégorie d'acteurs qui n'est couverte par aucune législation.

#### Exception de responsabilité pour les hébergeurs passifs

La directive e-commerce dispose que les hébergeurs ne sont pas responsables a priori pour les contenus qu'ils stockent. L'hébergement est une activité « technique, automatique et passive ».

#### De l'hébergeur « passif » à l'hébergeur « actif »

Le statut légal de l'hébergeur a été créé en 2000 avant la création des plateformes de partage de vidéos. Du simple stockage, ces plateformes ont progressivement étendu leurs activités. Elles hiérarchisent aujourd'hui des vidéos en fonction du profil des utilisateurs, publient des publicités... Loin d'être purement passives, elles jouent un rôle de plus en plus actif.

#### Création du statut d'« hébergeur actif »

En 2011, dans les cas Mediaset vs Yahoo! ou Mediaset vs Italia online, la Cour de Milan a jugé que Italia online et Yahoo! ne sont pas de simples hébergeurs tels que définis dans la directive e-commerce. La Cour a démontré qu'ils mettent en ligne des publicités associées aux vidéos, qu'ils éditent, adaptent et modifient les vidéos téléchargées, qu'ils proposent des vidéos liées aux précédentes et qu'ils mettent eux-mêmes des vidéos en ligne. La Cour en a conclu qu'ils sont des hébergeurs actifs et à ce titre devraient assumer des responsabilités éditoriales.

#### Évolution du cadre réglementaire ?

Pour adapter la législation aux évolutions technologiques, la catégorie d'hébergeur actif devrait être introduite dans la réglementation européenne. Les hébergeurs actifs devraient assumer certaines responsabilités telles que : la suppression permanente des comptes des personnes qui uploadent régulièrement des vidéos illégales, supprimer le contenu illégal et s'assurer qu'il ne soit pas remis en ligne a posteriori, être proactif pour identifier et supprimer les contenus illégaux...

La création de ce statut peut aussi donner lieu à une réflexion plus globale pour garantir une véritable équité concurrentielle entre tous les acteurs de l'audiovisuel (protection des mineurs, fiscalité, contribution à la création...).

*BOUYGUES EUROPE est une filiale du Groupe Bouygues. Basée à Bruxelles, Bouygues Europe est en charge des affaires publiques européennes dans les domaines d'activités du Groupe : la construction, l'immobilier, la route, les télécommunications et l'audiovisuel. C'est au titre de ce dernier métier que Bouygues Europe participe à l'initiative conjointe de Contexte et de Renaissance numérique.*

## Chaire Castex de Cyberstratégie

Danilo D'Élia, chercheur associé



### Une industrie de confiance au service de la souveraineté européenne

▷ Économie numérique européenne

▷ Cybersécurité

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont le squelette de notre économie et de notre société. Désormais tous les services indispensables au bon fonctionnement de notre quotidien dépendent de ces technologies. L'Union européenne a bien identifié le secteur numérique, qui génère à lui seul 5 % du PIB de l'UE, comme un pilier fondamental de sa stratégie Europe 2020. Le but est de promouvoir une croissance « intelligente, durable et inclusive » à forte valeur ajoutée et créatrice d'emplois.

Toutefois, **exploiter le potentiel de contribution des TIC implique un écosystème industriel favorable** : un ensemble cohérent d'entrepreneurs, de laboratoires et d'investisseurs capable de développer une innovation continue et une offre de solutions en Europe sur plusieurs segments (composants, équipementiers, logiciels, plateformes de services, etc.).

Aujourd'hui, **l'Europe est dépendante vis-à-vis des technologies provenant de pays tiers**. Or, l'affaire PRISM a montré les failles de sécurité et les vulnérabilités installées intentionnellement dans certains services et produits. Cela fournit un avantage informationnel à nos compétiteurs et leur permet le recueil et l'exploitation de larges quantités de données personnelles à des fins commerciales et politiques, hors des contraintes juridiques de l'UE.

Il est alors urgent de consolider l'écosystème industriel européen. À cet égard, deux initiatives sont indispensables.

- Tout d'abord, **définir une qualification d'entreprise de confiance**, c'est-à-dire capable de fournir des solutions maîtrisées. Dans les secteurs considérés comme stratégiques, tels que la sécurité des infrastructures critiques, les marchés pourraient être réservés aux prestataires ayant obtenu auparavant une telle certification de la part des autorités nationales ou européennes. Cette action aurait un double effet : renforcer le niveau de cybersécurité des industries et structurer un marché suffisamment large pour permettre aux entreprises d'atteindre une taille critique et de pérenniser leur R&D.
- En outre, pour vraiment réaliser cet objectif, il est indispensable d'**encourager le capital-risque européen**. À cause de la faiblesse des investissements privés et publics, nos PME peinent à acquérir une dimension mondiale et sont souvent rachetées par des sociétés étrangères. Favoriser une croissance rapide de nos pépites industrielles dans le cycle très court des TIC est indispensable à l'élaboration d'un écosystème compétitif et attractif pour les investisseurs. Pérenniser la filière européenne des TIC favorisera ainsi l'émergence d'un géant européen du Net qui aurait comme effet de réduire le risque de dépendance et de saisir les opportunités d'exploitation de nos données.

Les enjeux pour l'Europe sont majeurs en matière de création de valeur économique et de souveraineté. Dans le contexte actuel de crise et de forte compétition, le soutien à une industrie européenne du numérique est une opportunité économique, stratégique et politique pour bâtir l'Europe de demain. Ne la ratons pas !

Cisco



Frédéric Géraud, Directeur des relations institutionnelles

## L'Internet des objets est en train de transformer l'ensemble des secteurs, de la société, y compris nous-mêmes

- ▷ Économie numérique
- ▷ Neutralité du net et réseaux
- ▷ Données personnelles
- ▷ Cybersécurité
- ▷ Internet des objets

À première vue, cette affirmation peut paraître exagérée, mais pensez à l'impact qu'a déjà eu l'Internet Protocol (IP) sur l'enseignement, les communications, les entreprises, la science, les institutions publiques et les citoyens. L'IP est sans nul doute l'une des inventions les plus importantes et les plus significatives de toute l'histoire de l'humanité.

L'Internet of Everything (IoE), ou Révolution holistique, est lui composé de 4 éléments :

- des objets-IoT,
- des données-Data Flow,
- des processus d'analyse-Big Data
- et des hommes-Data scientists

Il offre de nouveaux usages (Lean Management-Quantified Self) et de nouveaux services (analyse prédictive) aux personnes (B2C-B2B2C) comme aux entreprises (B2B-B4B-Internet industriel). La **notion d'écosystème y est encore plus prégnante, car aucun acteur ne dispose actuellement de l'ensemble des « briques » de cette nouvelle chaîne de valeur.**

Dites-vous maintenant que **l'Internet des objets ou IoE Internet of Things en anglais) représente la prochaine révolution de l'Internet** et permettra d'améliorer considérablement sa capacité à rassembler, à analyser et à restituer des données que nous pourrions ensuite transformer en informations, en connaissances et enfin en savoirs. Dans ce contexte, l'importance de l'IoE paraît évidente.

De nombreuses études estiment que 25 milliards d'appareils seront connectés à l'Internet d'ici à 2016 et plus de 50 milliards, d'ici à 2020, représentant plus de 19 000 milliards de dollars de valeur incrémentale (secteur public et secteur privé confondus). Il est important de comprendre que ces estimations ne tiennent pas compte des progrès rapides d'Internet, ni des avancées technologiques, mais reposent uniquement sur les faits avérés aujourd'hui.

Or on constate dès à présent une **pénurie d'adresses IPv4. Demain il ne sera plus possible de naviguer sur Internet avec le protocole v4. Il faut donc préparer une transition vers IPv6.** La proposition concrète est de demander au régulateur des Télécoms plus de transparence : en matière de partage d'adresse IPv4 par les opérateurs et sur l'impact pour l'utilisateur final en terme de qualité de service et d'expérience utilisateur.

## Club Jade

Alexandre Bredimas, Chargé d'étude Industrie



### Il faut une politique industrielle numérique européenne

- ▷ Économie numérique européenne
- ▷ Cybersécurité
- ▷ Innovation, interopérabilité, accessibilité

L'Europe est le premier hub économique et commercial mondial, mais sa faiblesse industrielle dans le numérique fragilise son futur. Le numérique influe sur tous les secteurs économiques et prépare l'avenir des villes, des usines, de la logistique, de la gestion des ressources, de la santé et de tant d'autres secteurs clés. Le numérique représente une infrastructure industrielle lourde avec un énorme impact économique et social.

Malgré cela, il n'est fait aucune mention du numérique dans les traités européens. Que l'on cherche bien et l'on ne verra de références qu'aux télécommunications dans la construction du marché intérieur. **Les stratégies numériques en Europe restent nationales, éclatées, timorées.** La politique de concurrence de la Commission européenne presse les champions numériques émergents et dissémine l'argent public sur des petites structures, dans une vision romantique de l'entrepreneuriat. Google était petit avant de devenir un monstre industriel concurrençant Yahoo!. En Europe, nous n'avons ni l'un, ni l'autre, sinon quelques équipementiers les fournissant... mais aucune tête de pont.

La précédente Commission a certes développé un agenda digital européen, mais on est encore loin de construire l'industrie numérique européenne. L'agenda se concentre principalement sur l'organisation de la demande avec la construction du marché européen, et ses corollaires évidents d'interopérabilité, de cybersécurité et d'accès à Internet. La stratégie sur l'offre se limite à la recherche et innovation sur des projets très ciblés et non intégrateurs. De politique industrielle numérique, point.

**L'Europe est faible ou absente de technologies clés ou de produits intégrant pourtant vitaux pour contrôler son infrastructure digitale.** Les industriels européens de référence sont positionnés surtout sur les infrastructures. Dès lors, quelle est la stratégie pour faire émerger des concurrents européens à Google ? À IBM, Toshiba, Fujitsu ? À Apple, Samsung ? À Microsoft ? À HP, Dell, Packard Bell ? À News Corp., Facebook ? À Intel et AMD ? Comment l'Europe peut-elle décentement peser sur les dossiers numériques si sa seule arme est son marché ?

La vallée de la mort du numérique en Europe n'est plus tant la phase entrepreneuriale, aujourd'hui relativement bien irriguée en financements publics. C'est la phase d'émergence de champions industriels qui pose problème. **Il est crucial de se fixer des objectifs industriels et travailler à développer l'offre européenne, en complément, et parfois en contradiction, avec la construction du marché intérieur.** Cela lui permettra de se forger une véritable souveraineté digitale et d'influer sur les grands dossiers numériques.

## Creativity Works !



CREATIVITY  
WORKS

### Creativity Works ! Position in the EU Copyright Debate

▷ Culture et propriété intellectuelle

▷ Copie-privée

Dynamic and flourishing creative sectors are crucial for any digital economy to prosper. The EU Copyright Directive as well as the Acquis has demonstrated its flexibility by enabling our sectors to continuously invent, invest in and create new cultural works for citizens to enjoy in the digital age.

#### Contractual freedom & territoriality

- Creative works are conceived, created, produced and marketed to respond to specific linguistic and cultural markets and tastes.
- The territorial nature of copyright allows for multi-territorial licensing.
- Cross-border access to content is already a reality in the EU, when driven by a sustainable consumer demand. According to a recent economic study, the demand for foreign language TV programmes represents only 3.3% of the total European population.
- Exclusive rights and contractual freedom are fundamental to the delicate ecosystem of creation and its financing.

#### Exceptions and limitations

- The current European system of copyright exceptions and limitations strikes the right balance.
- Any new exception or limitation introduced to the EU copyright legal system needs to be justified by a sound economic and legal analysis.

#### Exhaustion

The Copyright Directive is clear that exhaustion does not apply to the right of communication to the public of works and the right of making available to the public (recital 29 and article 3.3).

- A regime of “digital exhaustion” based on a concept of “forward and delete” is unworkable in practice as it is not possible to verify and/or manage transfers of digital content.
- Digital files do not deteriorate over time like physical copies do. One purchased digital copy could potentially be resold millions of times on the secondary market.
- Digital exhaustion thus has no place in an environment that is increasingly founded on licensing and cloud-based services.

#### Respect for Rights/Enforcement

- Effective enforcement plays an important part in ensuring respect for rights. It also creates the vital certainty that underpins investment and leads to growth, jobs and the dissemination of knowledge.

*Creativity Works!* is a coalition of like-minded organisations from the European cultural and creative sectors. CW! represents a wide range of stakeholders, from film directors, video games developers, broadcasters, writers, screenwriters and book publishers to sports organisations, cinema exhibitors, picture agencies, music and film/TV producers, publishers and distributors. Read full contribution of CW! [here](#)

DEVOTEAM



Lamine Touré, Consultant Management Systèmes Information

## Open Source et Open Data, du logiciel à la base de données, quelle extension du Mouvement « Open » ?

- ▷ Open data
- ▷ Données personnelles
- ▷ Opensource

L'Open Source et l'Open Data sont issus du mouvement du « libre » avec pour principe la liberté dans l'accès et la réutilisation des données. Pour comprendre le phénomène et le potentiel de l'Open Data, il est primordial de bien appréhender sa relation avec l'Open Source.

Si l'Open Source est plus ancien, l'Open Data ne prend de l'ampleur dans nos sociétés que depuis 3 ou 4 ans. Il est possible d'affirmer que l'Open Data est l'extension au-delà de la vision « logiciel » des principes de l'Open Source : ouverture d'accès au public, ouverture des droits avec une libre reproduction, modification, redistribution et réutilisation des données, gratuité des licences, absence de restrictions techniques.

L'ouverture des données a émergé en Europe avec la volonté récente des pays de l'OCDE de favoriser la transparence et moderniser leurs actions. D'après le « Open Data Barometer : 2013 Global Report », les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suède, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et le Danemark, sont les plus avancés en initiatives publiques d'Open Data. **En Europe, l'Open Data est en cohérence avec les attentes des citoyens** (droit à l'information législative, libertés politiques, protection de données) et est défendu dans de nombreux pays par la société civile, les groupes de développeurs ou les académiciens. Enfin, la forte pénétration d'Internet et le potentiel des entreprises en TIC favorisent l'expansion et l'impact de l'Open Data.

Les questions de **libertés individuelles, de protection de la vie privée et de propriété des données** peuvent néanmoins être des obstacles à l'ouverture des données. Les **données doivent aussi être faciles à analyser et à manipuler, et reposer sur des formats standards**. Par ailleurs, le maintien en vie de ces données entraîne des coûts pour les propriétaires et/ou les exploitants de ces informations.

Les applications de l'Open Data sont nombreuses. L'ouverture des données a permis aux Britanniques de savoir comment leurs impôts sont dépensés. En France, il est possible de connaître la disponibilité en temps réel des places de parkings parisiens ou l'activité de chaque député grâce aux données postées sur le site de l'Assemblée nationale. Les entreprises peuvent aussi utiliser entre autres l'ouverture des données pour partager des informations entre elles afin de mieux connaître leur marché.

**Les acteurs qui sauront profiter du potentiel des prestations autour de l'Open Data (nettoyage de données, mise en place d'une gouvernance, définition de bonnes pratiques, développement d'applications mobiles...) tireront leur épingle du jeu.** La réussite du mouvement de l'Open dépend des stratégies, réflexions et moyens que se donneront les acteurs du marché. Mais il est fort probable, dans ce monde de « données », que de nombreuses opportunités s'ouvrent à l'Open Data avec la croissance exponentielle de la quantité des données à explorer et à exploiter.



## Électricité Réseau Distribution France

Olivier Chatillon, Head of ERDF Office in Brussels



- ▷ Neutralité du net et réseaux
- ▷ Données personnelles
- ▷ Cybersécurité
- ▷ Réseaux et compteurs intelligents

Le monde de la distribution d'électricité se transforme : développement des énergies renouvelables, essor des véhicules électriques, déploiement des réseaux et compteurs intelligents sont autant de défis que les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) doivent relever. Pour cela, la mise en place de solutions intelligentes et l'évolution numérique du GRD sont essentielles.

ERDF a choisi d'embrasser pleinement cette évolution en mettant le numérique au cœur de ses priorités stratégiques. Au-delà de ses dix-huit démonstrateurs smart grid sur l'ensemble du territoire français, ERDF élabore actuellement un programme de digitalisation de ses métiers (« Digital DSO ») couvrant non seulement la gestion des actifs industriels, mais également la relation clients, la culture d'entreprise et la gestion des données générées par les compteurs intelligents. L'agenda numérique étant au cœur de ses priorités, l'Union européenne peut accompagner ERDF dans sa transformation.

**Tout d'abord, l'automatisation du réseau et l'utilisation croissante de nouvelles technologies de communication rendent les besoins en matière de cybersécurité et de protection des données plus pressants.**

D'une part, ERDF soutient l'adoption future de la directive NIS (Network and information security) qui, tout en protégeant les infrastructures critiques, doit également **garantir la confidentialité des incidents signalés et un processus de normalisation fondé sur le compromis**. D'autre part, ERDF attache une grande importance à la protection des données, enjeu d'autant plus grand avec le déploiement de 35 millions de compteurs intelligents Linky d'ici 2021. ERDF, de par sa longue expérience dans la gestion des données et en tant que tiers de confiance régulé, respecte déjà une réglementation stricte en matière de protection des données. Ainsi, le règlement en cours de négociation au niveau européen devrait **d'avantage reconnaître les spécificités liées à l'accomplissement d'une mission d'intérêt public** et limiter les obligations supplémentaires des entreprises se conformant déjà à des standards stricts.

En tant que tiers de confiance, le GRD est également le mieux placé pour assurer la gestion des données de comptage. ERDF défend ce rôle du **GRD comme facilitateur neutre de marché** où la gestion et la fourniture des données par le GRD aux tiers autorisés se font à moindre coût et au bénéfice du consommateur et des acteurs de marché. Ceci d'autant plus qu'ERDF met déjà en œuvre des solutions TIC sur son réseau et souhaite exploiter pleinement le potentiel d'innovation que représente la digitalisation de ses métiers.

Cette digitalisation pourrait être davantage soutenue au niveau européen par un **renforcement des subventions allouées aux projets smart grid ou énergie/TIC** dans le cadre des programmes Horizon 2020 et Connecting Europe Facility. À l'ère du big data, investissements et innovation seront clés pour les GRD et l'Union européenne doit être un levier d'incitation central en la matière.

## Fédération Française des Télécoms

Yves Le Mouël, Directeur Général



- ▷ Économie numérique européenne
- ▷ Neutralité du net et réseaux

La FFTélécoms soutient la création d'un marché unique européen du numérique qui créerait un cadre favorable à l'investissement et au développement de l'industrie numérique.

Ce cadre favorable se devrait tout d'abord d'être stable. **Le secteur des télécoms a besoin de prévisibilité de la part de l'Europe pour pouvoir se projeter dans le futur** et investir en toute sérénité dans les nouveaux réseaux.

Un cadre favorable c'est aussi un **cadre équilibré** qui doit assurer d'une part un juste équilibre entre l'intérêt à court terme des consommateurs (baisse des prix) et leur intérêt à moyen-long terme (déploiement des réseaux à très haut débit, qualité de service, emploi). Mais aussi une **égalité tout au long de la chaîne de valeur** : tous les acteurs doivent pouvoir tirer leur part de la valorisation du réseau qu'ils soient fournisseurs de services « Over The Top » (OTT), consommateurs ou fournisseurs d'accès Internet (FAI). Les fournisseurs d'accès doivent être en mesure de monétiser leurs investissements dans les évolutions technologiques, faute de quoi la dégradation de leurs marges menacera l'accès même du consommateur au très haut débit.

De plus, il est essentiel que la construction du marché unique permette de **renforcer les acteurs européens**. Cela passe en préalable par la mise en place d'un rééquilibrage législatif, réglementaire et fiscal entre les acteurs européens et les acteurs américains « Over The Top » (OTT). Ces OTT, concurrents directs des opérateurs bénéficient d'une réglementation moins contraignante (notamment droit européen de la concurrence) et d'une pression fiscale presque nulle leur permettant d'accaparer la valeur ajoutée des réseaux tout en ne contribuant pas à leur développement.

Enfin, **la FFTélécoms soutient le développement d'un Internet ouvert, mais déplore que les initiatives européennes concernent uniquement la neutralité des réseaux**, tandis que les plateformes, où la neutralité de l'Internet est le plus souvent bafouée, gèrent leurs infrastructures sans contrainte. Ces plateformes, très souvent extra-européennes, captent pourtant la valeur ajoutée sur les réseaux européens, au détriment de l'investissement, de l'emploi, de l'innovation et de la compétitivité européenne.

C'est pourquoi **la FFTélécoms souhaite plus de transparence dans les pratiques** des entreprises vis-à-vis des consommateurs, ainsi que plus d'information et de liberté pour les utilisateurs finaux, qui doivent être en mesure de choisir les offres ou services internet répondant le mieux à leurs besoins.

La FFTélécoms rappelle qu'aujourd'hui, le véritable enjeu pour l'Europe, son économie, ses entreprises et ses citoyens est de **développer des services innovants et de poursuivre, en l'accéléralant, la phase de rattrapage de la couverture en très haut débit fixe et mobile**, et non de mettre en œuvre de nouvelles mesures discriminatoires pour les acteurs européens par rapport aux acteurs mondiaux.

**GESTE**

Les éditeurs  
de contenus  
et services  
en ligne

**GESTE**

Laure de Lataillade, Directeur Général

- ▷ Neutralité du net et réseaux
- ▷ Données personnelles

**Données personnelles : Une réglementation claire et protectrice constitue une condition sine qua non de la confiance des utilisateurs dans l'économie numérique.**

L'édition en ligne évolue vers une personnalisation de l'offre et des services en fonction des profils des utilisateurs et de leurs comportements.

Le GESTE se réjouit de l'élaboration en cours d'un projet de règlement européen et souhaite que les travaux puissent déboucher dans les meilleurs délais. L'application de ces règles aux acteurs internationaux constitue un enjeu majeur pour une garantie optimale des droits des utilisateurs et l'assurance d'une compétition équitable entre acteurs ciblant le marché français.

L'économie numérique repose cependant sur une chaîne de valeur fragmentée qui a favorisé l'apparition de nombreux intermédiaires (prestataires publicitaires, fournisseurs de plug-ins sociaux ou vidéo...). Ces acteurs peuvent jouer un rôle important sinon déterminant dans le traitement de données et de cookies. Un site internet, une application mobile fonctionnent aujourd'hui en agrégeant des briques et services exploités par de nombreux autres acteurs avec lesquels l'éditeur travaille, de manière consentie, mais aussi parfois à son insu.

Le respect des obligations liées à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel ne peut par conséquent incomber aux seuls éditeurs. C'est pourquoi il convient d'identifier de manière précise le rôle de ces acteurs et les obligations qui leur incombent.

**Neutralité du net : la garantie d'un Internet libre et ouvert constitue une condition indispensable à la préservation des libertés d'expression et d'entreprise.**

Le GESTE est par conséquent favorable à la consécration réglementaire d'un principe de neutralité de l'Internet. L'affirmation de ce principe permettra de protéger la capacité des internautes à choisir l'usage qu'ils font du réseau.

Nous espérons que le projet de règlement européen en cours d'élaboration sera l'occasion de consacrer ce principe.

Le principe de neutralité des réseaux nécessite d'être défini strictement afin de proscrire par principe tout traitement discriminatoire, par les opérateurs, des paquets à raison de facteurs tels que la nature des contenus, leur provenance, leur destination ou leur terminal d'acheminement. La qualité générale du service d'accès à Internet devra être préservée en toutes circonstances. Nous souhaitons que l'effectivité du principe de neutralité des réseaux soit assurée par l'instauration d'obligations précises.

Nous nous félicitons du positionnement du Conseil national du numérique (CNNum) qui consacre le principe de neutralité des plateformes. Son effectivité repose selon nous notamment sur la transparence des pratiques, des conditions de référencement appliquées par les plateformes et sur l'absence de traitement discriminatoire. Les décisions prises en application de ces conditions devraient pouvoir faire l'objet d'un recours amiable.

## Good Technology



Florian Bienvenu, Vice-président Europe du sud et Europe centrale

### Agents publics : place aux technologies mobiles

- ▷ Économie numérique européenne
- ▷ E-administration, technologies mobiles, objets connectés

À Montreuil (Pas-de-Calais), le centre hospitalier a équipé ses brancardiers d'une application de gestion des flux de patients, sur tablettes. À Stockholm, près de 2 000 aides à domicile utilisent des smartphones pour renseigner l'état de santé de quelque 30 000 patients âgés. Le contrat de progrès du ministère de l'Intérieur français, publié fin 2013, évoque, pour les agents opérant sur le terrain, des « moyens informatiques et de communication adaptés et sécurisés améliorant leurs conditions de travail et leur confort »... **Dans toute l'Europe, les initiatives visant à doter les agents publics mobiles d'applications taillées sur mesure**, disponibles sur smartphones et tablettes, se multiplient.

Cela se comprend : dans un contexte de restrictions budgétaires, les pays membres sont contraints de « faire mieux avec moins », c'est-à-dire d'accroître l'efficacité des agents mobiles (policiers, inspecteurs divers, etc.) tout en améliorant la qualité des services rendus aux citoyens. Or, les technologies mobiles permettent d'atteindre ces objectifs : grâce à une application sécurisée sur tablette, les forces de police internationales peuvent identifier le propriétaire d'un véhicule et ses antécédents judiciaires à partir d'une plaque d'immatriculation. Gain de temps : plus d'une heure. Or, le fait de collecter et d'analyser des informations sur le terrain n'est-il pas aussi le quotidien de milliers de fonctionnaires à travers l'Europe ?

Pourtant, **les autorités européennes ont jusqu'à présent négligé cette source immédiate de productivité**. Dans un plan 2011-2015 dédié au « e-gouvernement », la Commission appelle certes à développer les services publics en ligne (ex. : paiement des impôts, demande d'acte d'état civil sur internet, etc.) pour fluidifier les processus et réduire les coûts. Mais jamais les technologies mobiles ne sont mentionnées comme des outils au service de l'efficacité des agents. Dans le cadre de la stratégie Horizon 2020, un appel à projets de recherche a certes été lancé fin 2013 pour évaluer la possibilité d'utiliser des technologies aussi émergentes que les objets connectés au sein du secteur public. Mais les bénéfices associés à la simple utilisation d'applications sécurisées et adaptées aux métiers des agents n'ont, eux, toujours pas été chiffrés. Les expériences menées en la matière ne sont même pas listées. Dommage. Car **les bonnes pratiques de certaines administrations pourraient être mises à profit par d'autres**.

**Promouvoir l'utilisation des technologies mobiles par les agents de terrain... Tel devrait être l'une des priorités des nouvelles instances européennes.** Il n'est pas nécessaire de légiférer pour cela. Communiquer sur un site qui référencerait les meilleures applications existantes par métier serait déjà un grand pas. Un plan d'action 2016-2020 sur « les technologies mobiles au service d'une plus grande efficacité » serait encore mieux. Un fait reste certain : ce qui se pratique à Stockholm ou Montreuil mériterait d'être connu et exploité dans toute l'Europe.

## Plaine Commune

Alain Vaucelle, chargé de mission TIC , département développement économique



### Pour une prospective numérique territoriale

▷ Économie numérique européenne

▷ Ville intelligente

**Pour les collectivités territoriales, mettre en œuvre une politique cohérente et raisonnée autour des questions du numérique n'est pas chose aisée :**

- raréfaction des ressources budgétaires,
- dispersion des connaissances au sein de différentes entités,
- conduite transverse de projet, réorganisation des process et des méthodes de travail,
- conduite du changement liées au numérique,
- etc.

Pour accompagner ces mutations, le croisement d'expérience, le travail en réseau ou même l'expérimentation, peuvent être des moyens, voire une méthode pour accéder aux connaissances permettant de se projeter vers un futur des possibles.

Dès lors, la mise en place d'outils permettant une démarche de prospective numérique du territoire devient vitale. Cela concerne aussi bien les entreprises, les universités que les citoyens et les usagers.

La constitution d'une vision commune et la mise en œuvre d'expérimentations et d'actions en concertation avec tous les acteurs doit devenir la norme pour les futuribles possibles et désirés. Il s'agit de **choisir, dans une démarche éclairée et concertée, les évolutions numériques de la ville que nous souhaitons développer.**

C'est dans ce cadre qu'au sein de Plaine Commune, nous mettons en place avec l'université Paris 8 et d'autres acteurs, dans le cadre du projet IDEFI-Créatic un centre de prospective numérique territoriale sur les questions de la ville intelligente.

C'est donc **une stratégie collective élaborée conjointement et déclinée localement** à travers des programmes de type recherche-action que nous mettons en œuvre.

Nous attendons donc de l'Europe, qu'elle soit à nos côtés et soutienne la mise en place de ce type de programme.

## La Quadrature du Net

Myriam Artigo, Coordinatrice de l'analyse



### Propositions en matière de protection des droits fondamentaux sur Internet

- ▷ Neutralité du net et réseaux
- ▷ Données personnelles
- ▷ Culture et propriété intellectuelle
- ▷ Censure

#### Face à la censure, mieux protéger la liberté d'expression

Les évolutions législatives (encore récemment avec différents projets relatifs à la lutte contre les discriminations) et jurisprudentielles ont largement encouragé la censure privée des communications par les intermédiaires techniques ainsi que la censure administrative. Ces tendances remettent profondément en cause les garanties héritées de la loi fondatrice sur la presse de 1881. Face à ces dérives, LQDN défend la réaffirmation du rôle de l'autorité judiciaire pour connaître des abus de la liberté d'expression et protéger celle-ci d'immixtions disproportionnées.

#### Consacrer la neutralité du net dans la loi

Le droit doit consacrer le principe de non-discrimination des communications qui est associé à la neutralité du net, et ce afin de garantir l'architecture technique d'Internet. Le principe de neutralité doit s'appliquer à tous les réseaux Internet, quel que soit leur mode d'accès (fixe ou mobile). Les exceptions à ce principe doivent être rigoureusement encadrées, de même que la création de « services spécialisés », afin d'éviter la priorisation de certains services au détriment d'autres. Enfin, LQDN appelle les pouvoirs publics à reconnaître pleinement le rôle des fournisseurs d'accès associatifs dans la promotion d'un accès neutre et universel à Internet.

#### Reprendre le contrôle sur nos données et notre vie privée

Face à la surveillance massive des communications Internet, les États doivent accepter de faire la transparence sur les pratiques actuelles en la matière et réformer les dispositifs existants pour respecter pleinement le droit international applicable. La collecte des données personnelles par des acteurs privés doit également être mieux encadrée, en transposant les principes hérités de la loi de 1978 en la matière.

Outre les nécessaires avancées réglementaires pour protéger le droit à la vie privée, LQDN soutient des politiques publiques favorables aux logiciels libres, aux architectures techniques décentralisées et aux techniques de chiffrement de bout en bout. Le contrôle des données personnelles et le droit à la vie privée doivent cependant être mis à l'équilibre avec le nécessaire droit à l'information.

#### Légaliser le partage de la culture et des connaissances

Après le débat sur la loi Hadopi et le rejet d'ACTA en 2012, La Quadrature du Net a publié et défendu un [ensemble de propositions](#) pour une réforme positive du droit d'auteur permettant un accès universel à la connaissance et à la culture, notamment à travers la légalisation du partage non marchand entre individus des œuvres culturelles.

*Ces propositions seront présentées plus en détail à l'occasion du débat à venir sur ces sujets.*

SECIMAVI

Stella Morabito, Secrétaire générale



▷ Culture et propriété intellectuelle

The manufacturers represented by SECIMAVI value the protection of intellectual property. They think - nevertheless- that there are several reasons why there is an impellent need to clarify the scope and application of the private copying exception and levies at a EU level and that the digital environment reinforces this need:

- **Private copying** must concern solely legally acquired works or subject-matters;
- National transpositions of the concept of **‘fair compensation’** as expressed in Directive 2001/29/EU have to be consistent with the interpretations given by the Court of Justice of the European Union, namely in the Padawan case ;
- The form, the financing/collection and the levels of fair compensation of private copying exception are extremely different amongst Member States and should be harmonized;
- The lack of pan-European coherence and harmonization causes the emergence of transnational grey markets;
- Distortion of competition is to be observed amongst Member States where private copying levies do not exist and those where they are extremely high, like in France. Other national interpretation issues can cause additional competition distortion, as it is the case in France;
- Cross-border transactions often result in undue levy payments and excessive reimbursement difficulty;
- **The digital environment changes the paradigm in which the private copying exception was thought** and developed, unlinking the fruition of a work or subject-matter from the physical medium it is stored onto.

In particular about this last point, SECIMAVI notices that a **“right to copy” is increasingly included in the price of the works themselves, thus transforming an exception into an exclusive right** and taking into account a fair compensation of the harm caused to rightholders by the copies made by private persons for their personal use.

This widespread tendency, leads **SECIMAVI to plead for a generalization of a system where a withholding license would be levied directly on the work and subsequently transferred onto its selling price.**

Therefore private copying levies would be imposed on works (phonograms, videograms, written works, etc.) rather than on recording/storage media, thus de-connecting the fruition of the work from the media it is stored onto (physical media, cloud services, streaming...).

This approach would accommodate the increasing dematerialization of works and the need expressed by consumers for ubiquitous consumption.

*For SECIMAVI’s full position on European private copy levies see also : <http://www.secimavi.org/les-reacutepponses-agrave-consultations-publiques/secimavi-reponse-a-la-consultation-publique-sur-la-revision-des-regles-de-lunion-europeenne-en-matiere-de-droit-dauteur>*

**SlimPay**

Jerome Traisnel, CEO



## L'Europe 2020 des paiements à distance

- ▷ Économie numérique européenne
- ▷ Cybersécurité
- ▷ Données personnelles
- ▷ Nouvelles technologies paiements

Si les technologies de l'Internet ont radicalement modifié le paysage de certains secteurs, comme l'édition, le divertissement et les télécoms, le monde des paiements est encore à la veille de sa révolution.

L'Europe abrite de nombreuses entreprises championnes mondiales des technologies de transactions électroniques, la carte bancaire (CB) à puce, les terminaux de point de vente à puce notamment. Ces technologies, récemment adoptées par les États-Unis pour équiper toutes les cartes bancaires américaines, ont bénéficié d'une aide indispensable et considérable : un vrai marché intérieur européen défragmenté.

**La montée en puissance des paiements internet est un vrai défi pour l'industrie.** La carte bancaire n'est pas un outil qui a été conçu pour les paiements à distance (la puce n'est pas utilisable, le support plastique se dématérialise dans un portefeuille électronique « wallet » ou un téléphone portable).

**Il est indispensable que l'Europe puisse être un berceau pour l'éclosion des nouvelles technologies de paiements.** Or à ce jour, l'Europe des paiements à distance est très fragmentée. Il n'existe par exemple aucune définition commune de ce qu'est un « consentement électronique » d'un consommateur pour un paiement à distance. Dans certains pays une confirmation écrite est demandée, dans d'autres une case à cocher ou même aucune sorte de validation. Comment peut-on espérer créer un marché unique, alors qu'il sera proposé aux consommateurs allemand et italien des expériences d'utilisation totalement différentes ?

**Le récent règlement sur la reconnaissance transfrontalière de la signature électronique est une avancée, mais n'arrive toujours pas à créer un vrai marché européen.** Ce règlement s'attache principalement à la reconnaissance de la signature paneuropéenne pour les marchés publics. La BCE recommande notamment le recours à « l'authentification forte » du consommateur (envoi d'un code non jouable par SMS par exemple), pour tous les paiements à distance. Mais il s'agit seulement de recommandations, qui n'ont pour le moment aucune force de loi.

**Il en est de même sur l'usage des données personnelles pour les paiements.** Dans certains pays le recours aux technologies de « scoring » est beaucoup plus facile que dans d'autres comme la France. Ces technologies permettent aux marchands de diminuer le risque d'impayés et donc de diminuer leurs prix, et de fournir aux consommateurs une expérience d'achat encore plus fluide.

Les positions de chacun des États membres au regard de la signature électronique, ou de l'accès aux données personnelles, sont parfaitement légitimes. Mais, **si nous ne parvenons pas à créer un espace commun pour les paiements dématérialisés en Europe, d'autres acteurs, d'origine étrangère à l'Europe, ou s'installant dans les pays européens les plus ouverts, se chargeront de mettre à profit nos incohérences.**



## Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques

Pascal Rogard, Directeur général



▷ Neutralité du net et réseaux

▷ Culture et propriété intellectuelle

Face aux nouveaux enjeux qui se posent pour la création à l'ère numérique, l'Europe doit être présente, active, ambitieuse et efficace. Elle doit surtout prendre le contrepied des Commissions Barroso I et II et dessiner les nouvelles frontières de la diversité culturelle. Cette ambition passe par 2 objectifs principaux :

### **Faire émerger une régulation des acteurs numériques pour moderniser le financement de la culture et mettre fin à l'impunité des géants de l'Internet**

L'Europe ne peut être un territoire où le développement du numérique et d'Internet se traduit par un accroissement de la concurrence déloyale.

Cette faillite européenne fragilise les opérateurs français et européens qui ont du mal à soutenir une compétition de la part d'acteurs, disposant de moyens considérables et qui ne se soumettent pas aux mêmes exigences fiscales et culturelles. Elle promet aussi un modèle de moins-disant culturel qui peut déstabiliser les réglementations ambitieuses mises en place dans certains pays, dont la France.

Tous les efforts doivent désormais être entrepris pour **obtenir une réforme de la directive sur les services de médias audiovisuels**, afin que les services numériques se voient appliquer les obligations d'investissement et de diffusion de la création nationale et européenne dans les pays dans lesquels ils distribuent leurs offres.

Cette régulation des acteurs numériques doit s'accompagner de :

- l'évolution d'un statut des intermédiaires sur Internet qui se résume aujourd'hui à une irresponsabilité totale ;
- la mise à contribution d'intermédiaires (tels les moteurs de recherche) qui captent beaucoup de valeur de la diffusion des œuvres et qui doivent participer à la protection des auteurs et à la vitalité de la création ;
- la fin d'une conception maximaliste de la neutralité du Net pour les services audiovisuels

### **Assurer un haut niveau de protection aux auteurs**

Le droit d'auteur, initialement pensé pour protéger les auteurs, a progressivement évolué vers une protection accrue d'acteurs économiques (éditeurs, producteurs, moteurs de recherche...) qui ne constituent pas la principale source de la créativité.

Il est nécessaire de **remettre l'auteur au centre des règles du droit d'auteur et de conforter et développer la gestion collective**. Elle seule peut gérer la complexité des exploitations des œuvres sur les supports numériques, garantir une juste rémunération des auteurs, face à des exploitants puissants comme les opérateurs Internet, et faciliter l'accès aux œuvres pour le public.

L'Europe doit aussi garantir la pérennité de la rémunération pour copie privée qui établit un équilibre entre le souhait du public de pouvoir effectuer des copies pour un usage privé et le droit des auteurs à percevoir une compensation équitable en contrepartie. Les nouveaux supports numériques, permettant les reproductions d'œuvres accessibles à distance, doivent être couverts par la copie privée.

## Société civile des auteurs multimédia

Hervé Rony, Directeur général

**Scam\***

### Réformons ce qui doit vraiment être réformé

- ▷ Culture et propriété intellectuelle
- ▷ Économie numérique européenne

Le droit d'auteur est bousculé par le développement des réseaux et l'usage illicite des œuvres en ligne, mais il n'est pas aidé par la Commission européenne qui a la fâcheuse tendance à le présenter comme un obstacle au développement d'un marché numérique de la culture. Tous les professionnels jugent les textes applicables, mais l'Europe continue à prêter l'oreille aux adversaires de la propriété intellectuelle.

D'un côté, la communauté culturelle est invitée, au motif séduisant de la « modernisation », à accepter des entorses au droit en étendant le champ des exceptions ; de l'autre, statu quo pour des intermédiaires techniques qui s'enrichissent depuis des années en permettant la circulation d'œuvres protégées, sans aucun contrôle.

**Les adversaires de la propriété intellectuelle ne visent qu'à accroître leurs bénéfices.** Mais que vise la Commission en les soutenant ? Après 50 ans de construction européenne, les mêmes enseignes commerciales couvrent les rues de Marseille, Séville ou Stuttgart. La Commission souhaite-t-elle que les Européens lisent les mêmes livres, voient les mêmes films ? Et pourquoi pas aussi parlent la même langue ?

**L'Europe est constituée d'une mosaïque d'États et de régions qui puisent leur identité culturelle dans des réalités hétérogènes.** On ne construit pas une Europe du disque, de l'audiovisuel, du livre, de la photographie comme on construit une Europe de l'agroalimentaire ou de l'énergie. Même Google et Netflix, qui souhaitent s'imposer aussi uniformément que possible, savent qu'on n'investit pas de la même manière, et en même temps, de Stockholm à Lisbonne et de Londres à Bucarest.

**Non, la territorialisation des activités culturelles et des médias, de la gestion des droits et des implantations économiques dans ces secteurs, n'est pas aussi problématique que Bruxelles l'affirme.**

Par ailleurs, **l'inertie des États membres et de la Commission, pour mettre un terme à la situation fiscale aberrante** qui règne au sein de l'Union, devient scandaleuse. Aucun pays n'est en mesure de taxer le chiffre d'affaires réalisé sur son territoire par les grandes entreprises américaines (Google, Amazon, Facebook, etc.), qui peuvent impunément « optimiser » leur fiscalité via le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Irlande. L'Europe fait la courte échelle aux mastodontes d'outre-Atlantique sans avoir été capable de construire de grandes sociétés européennes ! Où sont les visionnaires qui ont su créer Airbus ou Ariane Espace ? Si la Commission milite pour un marché unique de la culture, elle roule pour l'efficace industrie de l'American way of life.

Une étude du cabinet Roland Berger indique que le CA de Google, Amazon, Facebook, Apple réunis serait de 5,6 MM€ contre 505 M€ déclarés, ce qui générerait un impôt de 512 M€ contre 16 encaissés par l'État ! S'ils étaient aussi assujettis à l'obligation de financer la culture, la somme récoltée pourrait atteindre 63 M€. La concurrence entre des acteurs qui agissent sur un même marché n'est-elle pas faussée ?

**Les auteurs sont doublement menacés : la faiblesse des revenus issus de l'exploitation numérique de leurs œuvres et la mise en danger du préfinancement des œuvres faute de contribution des grands acteurs du net.** La [Scam](#) espère que l'Europe aura enfin la volonté politique d'agir.

Symantec



Ilias Chantzou, Senior Director relations gouvernementales,  
Conseiller spécial protection des données et des infrastructures critiques

## Législature européenne 2014-2019 : l'épreuve de réalisme

- ▷ Données personnelles
- ▷ Cybersécurité

Sécurité des réseaux et des données dans le secteur télécom, protection des consommateurs en ligne, droit pénal du cybercrime, Centre européen de la cybercriminalité, mandat de l'Agence européenne de la sécurité des réseaux et de l'information, règlement « identités électroniques » : le bilan numérique de la législature européenne sortante est considérable. Restent à terminer la réforme de la protection de la vie privée et la toute première directive européenne sur la cybersécurité, et ce face à des défis qui se multiplient.

Le volume des transactions numériques explose. Les TIC investissent toute la vie publique, l'économie, la société. L'interdépendance des technologies connectées croît de pair avec les aspirations à toujours plus de mobilité et plus de connectivité. Et le contrôle de l'information fait l'objet de toutes les convoitises. Les citoyens réclament une meilleure protection. Les entreprises cherchent à bâtir innovation, croissance et emploi sur du numérique. Les autorités s'efforcent d'assurer l'ordre et la sécurité publics en ligne. Et les cybercriminels de tous bords s'en prennent à nos informations et à nos infrastructures. Dans ce contexte, bien solder l'héritage des élus européens sortants nécessitera beaucoup de réalisme et de pragmatisme.

**Réalisme pour vaincre les faux espoirs qui entravent la réforme de la protection des données.** La réforme ne créera pas un droit absolu à l'oubli, car elle ne peut pas défaire le passé. Mais elle peut redonner au citoyen un meilleur contrôle de ses données. Elle ne préviendra pas tout abus, car elle ne peut pas éradiquer toute intention malveillante. Mais elle peut améliorer la sécurité des données, la découverte des failles, la gestion du risque. Elle n'empêchera pas que nos données s'exportent, et ce serait d'ailleurs la fin de toute ambition européenne sur le marché numérique mondial. Mais elle peut renforcer le contrôle des transferts de données internationaux.

**Et pragmatisme pour boucler la directive cybersécurité.** Face à l'ampleur de la menace, que les États européens doivent collaborer entre eux, c'est évident. Que les gouvernements et les entreprises travaillent en partenariat, c'est nécessaire. Que l'Europe coopère avec ses partenaires internationaux, c'est indispensable. Comment le faire efficacement ? En mutualisant et en systématisant la pléthore de bonnes pratiques ayant déjà fait leurs preuves aux niveaux international, européen, national et sectoriel.

C'est dans cet état d'esprit que les nouveaux élus européens doivent retourner à la table des négociations. Comme souvent en Europe, miser sur le « raisonnablement faisable » permettra d'avancer beaucoup plus vite et beaucoup plus loin que de s'acharner sur des objectifs irréels. Politique des petits pas ? Non, car en l'occurrence même le « raisonnablement faisable » se mesure en très grands pas, et c'est sur sa capacité à faire ces grands pas que la nouvelle législature sera jugée.

## UFC-Que Choisir

Alain Bazot, Président



- ▷ Neutralité du net et réseaux
- ▷ Données personnelles
- ▷ Culture et propriété intellectuelle
- ▷ Itinérance

Alors que le nouveau Parlement européen a été inauguré début juillet et que la Commission européenne est en passe d'être renouvelée, ma volonté est grande de voir la consommation, premier levier de la croissance, remise au centre des enjeux européens.

Nouveau moteur du marché et de l'innovation, l'environnement numérique ne fait pas exception à la règle. La dématérialisation des outils de socialisation, des activités de commerce ou de services expose le consommateur à de nouveaux risques. Qu'il s'agisse de la protection des données, de la neutralité du net, de l'itinérance ou de la qualité de l'offre légale sur internet, les attentes des internautes sont nombreuses, les mesures pour leur donner confiance, indispensables.

Préoccupation majeure des consommateurs, **la protection des données illustre parfaitement la nécessité de l'adaptation réglementaire à l'environnement numérique** ([clauses abusives](#), intensification de la collecte, usage disproportionné...). Le travail initié au niveau européen doit être poursuivi et le droit au contrôle des données, érigé pour la première fois en principe législatif dans le texte adopté par le précédent Parlement doit guider les débats. Aussi, la consécration récente par la [CJUE](#) d'un droit au déréférencement direct – concrétisé par le formulaire Google – doit être analysée au regard de son effectivité réelle en matière de maîtrise des données.

Au-delà de l'aspect quelque peu trompeur pour le consommateur qui n'est en aucun cas « oublié » sur le web, la Cour ouvre par ailleurs une brèche s'agissant de la neutralité du net en demandant à Google d'examiner le bien-fondé des demandes. Peut-on en effet laisser un moteur de recherche, un fournisseur d'accès à Internet ou un opérateur mobile, choisir ce qui est accessible pour le consommateur ? Dans le cadre des discussions sur la proposition pour un continent connecté, je ne peux qu'encourager les décideurs européens à **maintenir l'ambition du précédent Parlement en faveur d'un internet neutre et ouvert**, et à entendre son appel à l'abolition des frais d'itinérance, barrière artificielle à la création d'un véritable marché des télécommunications.

J'appelle enfin les instances européennes à **s'emparer de la question de l'adaptation de l'industrie culturelle à l'ère numérique**. Si l'Internet offre un accès privilégié aux contenus en ligne, il est **inacceptable que le consommateur ne puisse en bénéficier en raison de l'absence d'offre légale de qualité ou de restrictions en matière d'accès** au contenu et de son utilisation. Des propositions ambitieuses, sur la base des [recommandations](#) de l'ancien commissaire européen António Vitorino, doivent enfin voir le jour dans le cadre d'une révision de la directive sur la société de l'information.

L'enjeu de cette nouvelle législature européenne est donc bel et bien de créer les conditions favorables à l'émergence d'une véritable Europe du numérique. Cette dernière ne pourra se faire sans les consommateurs et l'UFC-Que Choisir saura rester connectée pour s'en assurer.

# 2 Europe et numérique : la position des groupes politiques du Parlement européen

## Démarche

Renaissance numérique et le journal Contexte ont adressé mi-avril un questionnaire aux sept groupes politiques du Parlement européen. L'objectif était de connaître leurs positions sur les dossiers numériques à l'ordre du jour de la prochaine mandature : Paquet télécom (neutralité du net, frais d'itinérance), cybersécurité, données personnelles, culture et propriété intellectuelle, open data

Un espace de libre expression a également été proposé sur les sujets suivants : affaire Snowden et PRISM, Big data : l'usage des données par les entreprises et Open data. Sur les 7 groupes politiques, 6 ont répondu à ce questionnaire. Quatre d'entre eux (PPE, ALDE, S&D, Les Verts/ALE) ont répondu à l'intégralité du questionnaire tandis que la GUE et l'ECR n'ont souhaité s'exprimer que partiellement. Le Groupe ELD n'a quant à lui pas souhaité prendre part à cette initiative.

Les réponses des groupes ont également été publiées dans leur intégralité sur la base de données-Contexte Positions (liens cliquables) :

- [PPE - Groupe du Parti populaire européen \(Démocrates-chrétiens\)](#)
- [S&D - Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen](#)
- [ALDE - Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe](#)
- [ECR - Conservateurs et Réformistes européens](#)
- [GUE - Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique](#)
- [Les Verts/ALE - Groupe des Verts/Alliance libre européenne](#)

## Synthèse

Renaissance numérique propose une synthèse de ces contributions présentée dans ce document. Trois grands enseignements ont été tirés de cette enquête :

- **Le Parlement européen : garant des droits fondamentaux.** Les partis politiques soulignent unanimement la nécessité de protéger les droits fondamentaux de l'individu à l'ère d'Internet, en tant que citoyen, consommateur et créateur. En matière de données personnelles notamment, tous les groupes se déclarent en faveur du droit à l'oubli - recouvrant des acceptations différentes, de la privacy by design, et de l'encadrement de la portabilité des données.
- **Le numérique au service de la croissance de l'Union européenne.** Les groupes politiques voient dans le numérique un facteur de croissance et de compétitivité. Ils soulignent leur volonté d'atteindre l'équilibre entre une indispensable régulation politique et technique et un soutien à l'innovation.
- **L'Europe régulatrice : oui, mais aux côtés des États :** Tous les groupes politiques évoquent la nécessité pour les États membres de prendre leurs responsabilités sur les dossiers numériques. La GUE invite, par exemple les parlements nationaux à mener, à l'image du Parlement européen, des enquêtes parlementaires sur les mesures de surveillance des États. D'autres comme les Verts insistent davantage sur le rôle des gouvernements nationaux en matière de politique culturelle ou, comme le PPE, en matière de cybersécurité.

# Élections européennes, la position des groupes politiques du Parlement européen sur les enjeux numérique

<b>1<sup>ère</sup> partie : Agenda politique</b>	<b>31</b>
<b>Paquet Telecom - Neutralité du net</b>	<b>31</b>
1. Pour ou contre une loi sur la gestion des flux différenciés ?	
2. Souhaitez-vous préserver cette définition de la neutralité du net, y compris pour les plateformes de partage de vidéos, plus consommatrices de flux ?	
3. Quelle a été la position de votre groupe sur la suppression des frais d'itinérance ?	
<b>Cybersécurité</b>	<b>33</b>
4. Quelle est votre position sur l'article 15 de la directive NIS, qui prévoit que les autorités nationales puissent exiger des entreprises et des administrations un audit de sécurité ?	
5. Par quels leviers les législateurs peuvent-ils encore renforcer la lutte contre les cyberattaques ? (normes juridiques, obligation de transparence pour les entreprises, diplomatie numérique, etc.)	
<b>Données personnelles</b>	<b>34</b>
6. Quelle est votre position sur ces différents points, au centre du prochain règlement européen sur les données personnelles ?	
• droit à l'oubli	
• portabilité des données	
• définition du consentement	
<b>Culture et propriété intellectuelle</b>	<b>35</b>
7. Quels sont les grands enjeux de la révision de la directive « droit d'auteurs » ?	
8. Pour rémunérer les créateurs à l'ère numérique, faut-il privilégier :	
• une logique de redevance pour copie privée	
• le recours accru aux licences et arrangements contractuels ?	
<b>Open data</b>	<b>36</b>
9. Êtes-vous favorable à l'ouverture des données pour leur exploitation publique et dans un souci de transparence ?	
10. L'Europe devrait-elle aller plus loin dans l'ouverture des données publiques ?	
11. L'Europe devrait-elle soumettre plus de secteurs à l'obligation d'ouverture des données à l'échelle européenne et nationale ?	
<b>2<sup>ème</sup> partie : Expression libre</b>	<b>38</b>
1. Les affaires Snowden et PRISM	38
2. Économie et numérique	39
3. Big data : l'usage des données par les entreprises	39

## 1<sup>ère</sup> partie : Agenda politique

### Paquet Telecom - Neutralité du net

Alors que le Paquet Telecom a été examiné en première lecture en avril 2014, les nouveaux eurodéputés devront voter le texte en seconde lecture. La Commission considère ce projet comme « le plus ambitieux que la CE ait proposé en 26 ans de réformes ».

La neutralité du net a été consacré pour la première fois dans le règlement « marché unique des télécommunications ». Le Parlement l'a ainsi défini : « principe selon lequel l'ensemble du trafic internet est traité de façon égale, sans discrimination, limitation ni interférence, indépendamment de l'expéditeur, du destinataire, du type, du contenu, de l'appareil, du service ou de l'application ».

<p><b>1. Pour ou contre une loi sur la gestion du flux différenciée ?</b></p>	<p><b>POUR à l'unanimité (mais des différences de point de vue)</b></p>	
	<p>Pour une neutralité du net sans aucune gestion des flux différents</p>	
	<p><b>Les Verts / ALE</b></p> <p>Il est essentiel qu'une loi soit adoptée, afin d'éviter la gestion du trafic discriminatoire et pour prévenir les obstacles à l'entrée sur le marché des services en ligne.</p>	<p><b>GUE</b></p> <p>La définition de la neutralité du net doit être la plus large possible : ouverte et sans interférence, pour permettre la plus large forme d'expression possible.</p>
	<p>Pour une autorisation limitée de la gestion de flux différenciée (exceptions)</p>	
	<p><b>S&amp;D</b></p> <p>La gestion du trafic ne devrait être autorisée que dans certains cas prédéfinis et limités. Une loi adaptée et raisonnable est donc pour eux nécessaire, afin d'éviter la gestion du trafic abusif.</p>	<p><b>ALDE</b></p> <p>Le flux différencié peut être utilisé pour fausser la concurrence, en bloquant des services spécifiques. La gestion de flux différenciés doit cependant rester une exception et être dans tous les cas absolument transparente et non discriminatoire.</p>
	<p>Pour une gestion du flux différenciée</p>	
<p><b>ECR</b></p> <p>En faveur de flux différenciés et de services spécialisés.</p>	<p><b>PPE</b></p> <p>Les opérateurs de télécommunications doivent être en mesure d'appliquer des mesures de gestion du trafic dans des conditions techniques bien définies et sans entrave de l'Internet libre.</p>	

<p><b>2. Souhaitez-vous préserver cette définition de la neutralité du net, y compris pour les plateformes de partage de vidéos, plus consommatrices de flux ?</b></p>	<b>OUI</b>	
	<p><b>Les Verts /ALE</b></p> <p>Il est fondamental de défendre la neutralité du net. La question porterait ainsi sur la façon dont l'Internet lui-même devrait fonctionner, et non sur des services en particulier comme le streaming.</p>	<p><b>ALDE</b></p> <p>La définition actuelle de la neutralité du Net doit être maintenue. Une exception pour le streaming irait à l'encontre du principe de la neutralité du net.</p>
<p><b>3. Quelle a été la position de votre groupe sur le roaming ?</b></p>	<p><b>S&amp;D</b></p> <p>La neutralité du net est l'un des principes de base de l'Internet et a défini l'Internet tel que nous le connaissons, offrant aux citoyens des possibilités sans précédent. C'est pourquoi le Groupe S&amp;D a signé des amendements pour consacrer ce principe de base dans la nouvelle réglementation.</p>	<p><b>GUE</b></p> <p>Il faut conservé une définition de la neutralité du net la plus large possible en toute situation.</p>
	<b>NON</b>	
	<p><b>ECR</b></p> <p>Au cours des dernières années, certaines des plus grandes multinationales se sont imposées comme les principaux utilisateurs de la capacité de l'Internet. Ils attendent de nouveaux concepts, tels que les services spécialisés.</p>	<p><b>PPE</b></p> <p>La neutralité du net est importante mais l'existence de services spécialisés doit être garantie.</p>
	<p>Les groupes ALDE, Les Verts/ ALE, GUE, PPE S&amp;D se sont unanimement prononcés en faveur du roaming.</p>	



## Cybersécurité

La cybersécurité est enjeu crucial à l'échelle européenne, notamment depuis que les révélations PRISM. Elles ont montré que les informations circulant sur le réseau étaient accessibles malgré les mesures de sécurité nationale. Les eurodéputés ont récemment adopté la directive NIS (Network and Information Security). Ce texte introduit l'obligation de déclaration des attaques informatiques par les entreprises qui en sont victimes. Par ailleurs, l'Union européenne prévoit une enveloppe de 85 millions d'euros cette année pour aider les investissements cybersécurité à l'horizon 2020.

### 4. Quels sont les leviers des législateurs pour renforcer la lutte contre les cyberattaques ?

#### PPE

Selon le PPE, pour renforcer la lutte contre les cyberattaques, il est nécessaire d'investir davantage dans le centre européen contre la cybercriminalité de l'agence Euro-pol (EC3), qui manque de ressources (seulement 30 employés pour protéger 500 millions de citoyens européens). En outre, il considère que l'échange d'informations entre les autorités nationales et le secteur privé devrait être encouragé.

#### S&D

Le groupe se prononce en faveur de la mise en place d'un mécanisme de coopération au niveau de l'Union pour permettre l'échange d'informations et une prévention coordonnée, une dimension essentielle pour les États membres. Le réseau d'alerte concernant les infrastructures critiques (CIWIN) devrait également être étendu aux opérateurs de marché visés par la directive pour contribuer à préserver la confidentialité et l'intégrité des citoyens.

#### ALDE

Pour le groupe ALDE, l'obtention de la directive NIS via la procédure législative sera une étape importante pour commencer à créer un climat de confiance dans le secteur privé orienté vers la cybersécurité.

#### ECR

*Non renseigné*

#### GUE

La GUE appelle à un maximum de transparence concernant les données personnelles détenues par des entreprises. Le groupe est généralement plutôt en faveur de la mise en place de normes juridiques, que de mécanismes d'autorégulation pure. Sur la cybercriminalité en tant que politique, ils sont défavorables aux mesures purement répressives que la Commission européenne et certains États membres proposent.

#### Les Verts/ALE

Pour les Verts, l'un des problèmes les plus importants aujourd'hui est le manque de fiabilité des fournisseurs de logiciels. L'Europe a donc besoin d'investir massivement dans la construction d'une industrie de matériel et de logiciels indépendante, pour être à l'abri des virus utilisés par les services de renseignement étrangers. Par ailleurs, il leur semble primordial que les citoyens puissent se protéger eux-mêmes et que l'accès à la connaissance du fonctionnement d'Internet ne soit plus le privilège de quelques initiés.

### 5. Que pense votre groupe de l'article 15, qui prévoit que les autorités nationales puissent exiger des entreprises et des administrations un audit de sécurité ?

Les groupes ALDE, Les Verts / ALE, GUE, PPE S&D se sont unanimement prononcés en faveur de l'article 15.

## Données personnelles

L'Union européenne a entamé les discussions autour d'un nouveau projet de règlement et de directive sur la collecte et le traitement des données personnelles.

Si l'harmonisation du cadre législatif des données personnelles est souhaitée par tous les acteurs, le point d'équilibre pour respecter la vie privée des usagers, sans entraver les capacités d'innovation européennes, reste difficile à fixer. Par ailleurs, ce sujet est au cœur de la souveraineté numérique des États, notamment au regard des pouvoirs des autorités nationales de contrôle.

Les eurodéputés ont adopté, le 13 mars 2014, deux textes proposant un encadrement plus strict de la collecte et de l'encadrement des données personnelles : l'un proposé par l'eurodéputé vert allemand Jan Philipp Albrecht, sur les données des citoyens européens, et l'autre par le socialiste grec Dimitri Droustas, sur les données traitées par les autorités judiciaires.

<p><b>6. Quelle est votre position sur ces différents points qui sont au centre du prochain règlement européen sur les données personnelles ?</b></p>	<p><b>- Droit à l'oubli</b></p>	
	<p><b>Contre</b></p>	<p><b>Pour</b></p>
	<p><b>ALDE, Verts / ALE et S&amp;D :</b> Ces groupes ne sont pas favorables à un droit à l'oubli, jugeant cela impossible. Ils sont cependant en faveur d'un droit à l'effacement ou à la rectification des données en ligne.</p>	<p><b>GUE</b> Favorable au droit à l'oubli.</p> <p><b>PPE</b> En faveur d'un «droit à l'oubli» mais qui doit encore trouver sa définition</p>
	<p><b>- Portabilité des données</b></p> <p>Les groupes PPE, ALDE, S&amp;D, Les Verts/ALE et GUE y sont unanimement favorables.</p>	
<p><b>- «Privacy by design»</b></p> <p>Les groupes PPE, ALDE, S&amp;D, Les Verts/ALE et GUE y sont unanimement favorables.</p>		

## Culture et propriété intellectuelle

Le numérique a bouleversé la chaîne de valeur des industries culturelles. La Commission européenne a lancé une grande consultation sur la révision de la directive sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information. Une grande réforme devrait intervenir au cours de cette nouvelle mandature. Par ailleurs, la révision de la directive Services Médias Audiovisuels est également évoquée.

### 7. Quels sont les grands enjeux de la révision de la directive « droit d'auteurs » ?

#### PPE

Un meilleur accès aux contenus culturels et créatifs doit être encouragé en assurant cependant une rémunération équitable pour les créateurs.

#### S&D

Pour mieux protéger le droit d'auteur, il faut réfléchir à la façon dont une œuvre est créée et diffusée. Le cadre actuel des droits exclusifs doit évoluer vers plus de flexibilité, en prévoyant des mesures d'exceptions permettant un accès aux contenus au nom du droit à l'éducation et à la culture pour tous les citoyens européens.

#### GUE & ALDE

La première priorité pour ces groupes serait de créer un régime de droit d'auteur pan-européen, pour réduire la fragmentation et pour que les utilisateurs puissent obtenir un accès multiterritorial au contenu culturel. La deuxième priorité serait d'examiner les exceptions au droit d'auteur, à des fins éducatives, historiques et culturelles.

#### Les Verts /ALE

La révision de la directive sur le droit d'auteur est pour eux une «nécessité absolue». Les premières priorités sont l'harmonisation des exceptions et limitations et l'élaboration d'un cadre juridique devant s'appliquer à l'ensemble du territoire de l'UE tout en comprenant certaines flexibilités nationales. Une autre mesure soutenue est le raccourcissement de la durée de protection du droit d'auteur.

### 8. Pour rémunérer les créateurs à l'ère numérique, faut-il privilégier: une logique de redevance pour copie privée, le recours accru aux licences et arrangements contractuels ?

#### PPE

Pour le PPE, le système de redevance pour la copie privée ne peut pas être dans tous les cas remplacé par un système de licences. Cependant, pour le groupe, la préférence doit être donnée à des modèles de licence si aucune copie de l'œuvre protégée n'est enregistrée sur le terminal de l'utilisateur.

#### S&D

Pour le groupe S&D, les approches répressives de type Hadopi, sont préjudiciables tant pour le consommateur que pour l'auteur, puisqu'elles ne contribuent pas à orienter le public vers des offres légales. Le groupe souhaite faire évoluer le cadre actuel des droits exclusifs vers plus de flexibilité, en prévoyant des mesures d'exceptions permettant un accès aux contenus au nom du droit à l'éducation et à la culture pour tous les citoyens européens.

#### ALDE :

Le groupe ALDE est favorable à un recours accru aux licences et arrangements contractuels: «Dans le long terme, de meilleurs régimes de licences et d'accords contractuels pourraient être plus efficaces en garantissant aux créateurs une meilleure rémunération.»

#### Les Verts/ALE :

Pour le groupe des Verts/ALE, aucune solution n'est préférable à l'autre. Les pratiques nationales diffèrent sensiblement en fonction de la façon dont le secteur culturel est financé.

## Open data

	Très favorable	Plutôt favorable
9) Êtes-vous favorable à l'ouverture des données pour leur exploitation publique et dans un souci de transparence ?	ALDE GUE	Les Verts/ALE PPE S&D
10) L'Europe devrait-elle aller plus loin dans l'ouverture des données publiques ?	POUR à l'unanimité : PPE, ALDE, S&D, Les Verts/ALE, GUE	
11) L'Europe devrait-elle soumettre plus de secteurs à l'obligation d'ouverture des données à l'échelle européenne et nationale ?	POUR à l'unanimité : PPE, ALDE, S&D, Les Verts/ALE, GUE	

## 2<sup>ème</sup> partie : Expression libre

Cette partie reprend les citations marquantes des positions de chaque groupe sur l'affaire Snowden et le programme PRISM, l'économie numérique et l'utilisation des données personnelles par les entreprises. L'intégralité des contributions est consultable sur [Contexte Positions](#).

### 1. L'affaire Snowden et le programme PRISM

#### ALDE

« ... strongly supported the inquiry, and the subsequent report with its recommendations. Blanket mass surveillance is incompatible with the fundamental rights of EU citizens. »

#### S&D

« It became absolutely clear that on both sides of the Atlantic, oversight of intelligence activities had massively failed and the concept of National Security had been exploited and used too widely to justify practices that are completely disproportionate and unnecessary to the extent that they were used. »

#### GUE

« We welcome the report of the EP on that point and we think that it's his duty to investigate on those questions. We hope all national parliaments will do the same. It reinforces the rule of law by subjecting States to legal principles, as some of them behave as though they stand above the law. »

#### ECR

« The European Parliament has adopted a set of 'irresponsible' recommendations calling for anti-terror agreements with the US to be suspended and trade talks to be 'held to ransom' over the NSA allegations made by Edward Snowden. ECR Group cannot support the report because to do so would put Europe's security at risk, and its economic recovery in jeopardy. »

#### VERTS / ALE

« In light in particular of the European Court of Justice's recent ruling which annulled the data retention directive, the focus must instead return to proper investigations on individual cases, with proper police and intelligence work that focuses on the real bad guys and not on everybody. »

#### PPE

« The EPP Group strongly engaged in the creation of an inquiry group on the PRISM program and in the adoption of the its final report clearly condemning any unlawful and disproportionate collection of personal data. Therefore the EPP Group asks for a suspension of the Safe Harbour agreement. »

### 2. Économie et numérique

#### PPE

« The way people and businesses are interconnected impacts on the future for Europe's industrial base. Europe must be at the frontline in the development of the digital society and it is crucial to shape the right legal framework enabling digitalrelated industries to keep up and maintain a global competitive edge in a rapidly developing environment. »

#### ALDE

«The digital age in that sense has empowered consumers, and it is up to businesses to embrace it and spot opportunities. Trying to regulate the internet, which is already the world's most competitive marketplace with low barriers to entry, will be very hard to do and would be detrimental to its development.»

**S&D**

«This is a clear priority of our group: no one should be left out of the digital transition. In order to avoid any digital divide and to make the digital transition as inclusive as possible, e-skills and digital education actions are crucial and should be part of professional training to ensure new generations as well as those currently in the workplace are able to acquire the skills they need.»

**GUE**

« We believe the Government has a role in helping to facilitate access to cultural goods, and to promote culture content, so we think public investments by governments should be allowed and should not be restricted by anti-competition laws. We are in favor of the sharing economy as it allows for creative ways to engage the less financially fortunate to be a part of society ».

**ECR**

«It's important to develop the infrastructure for providing digital services that will help with the identification of people, or in providing healthcare. The digital revolution will be provided by entrepreneurs and businesses, but by putting in the right infrastructure we can help to stimulate that revolution.»

**VERTS /ALE**

«While some see the internet as an opportunity to create monopolies for selling to billions of passive consumers, we Greens believe it is key to building and strengthening digital commons and enabling all citizens to take part in digital society.»

### 3. Big Data : l'utilisation des données personnelles par les entreprises

**PPE**

« It should be supported provided that we introduce appropriate safeguards for the protection of personal data (ex: anonymisation or use of pseudonymous data, profiling only under strict conditions etc.) »

**ALDE**

« Strong data protection, stimulating trust in consumers, is a precondition for a vibrant data market and all its applications. Completing the GDPR will be key to enabling big data. »

**GUE**

« We oppose any form of function creep, or illegitimate use of personal data for profiling or data mining without the data subject's clear and explicit consent. »

**VERTS**

« Any processing of personal data needs to follow certain rules and ensure the persons affected benefit from certain rights. Europe's competitive advantage, especially in the post- Snowden era, is in innovations and services that respect and protect these rules and these rights. »

**CONTEXTE** 

POLITIQUES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

 **renaissance**  
numérique  
le **think tank** de la **société numérique**

**Contacts:**

Camille Bourguignon - [cbourguignon@contexte.com](mailto:cbourguignon@contexte.com) - +33 1 83 79 98 99

Camille Vaziaga - [cvaziaga@renaissancenumerique.org](mailto:cvaziaga@renaissancenumerique.org) - +33 1 82 83 92 33